

ANNEXE 3

**DISPOSITIF « 100 % DE REUSSITE »
MAINTIEN SUR POSTE DE CP OU CE1
DANS UNE ECOLE SITUEE EN REP OU REP +
Rentrée 2018**

*(concerne uniquement les personnels nommés
à titre définitif dans l'école)*

*Document à renvoyer **au plus tard le 23 février 2018**
à l'IEN de circonscription
avec copie à la division des personnels enseignants
du premier degré
dsden55-gesco@ac-nancy-metz.fr*

NOM – prénom :

Niveau de classe actuel :

Ecole :

Date d'affectation à titre définitif dans l'école :

Je souhaite (*)

Je ne souhaite pas (*)

être réaffecté(e) sur un poste correspondant à mon niveau de classe actuel (CP ou CE1) dans mon école à compter du 1er septembre 2018.

Date

Signature,

Avis de l'IEN de circonscription si l'intéressé(e) sollicite sa réaffectation sur un poste de CP ou CE1 relevant du dispositif « 100 % de réussite » :

Favorable (*)

Défavorable (*)

Motif de l'avis défavorable :

Date

Signature,

(*) cocher la case correspondante